

L'ESPRIT DE SERVICE

Devoir d'information et de conseil

Le **groupe Colbert Assurances**, intermédiaire d'assurances, est tenu à une obligation d'information avant la conclusion du contrat, lors de sa finalisation et tout le temps de son exécution jusqu'à son terme.

L'ensemble des collaborateurs reçoivent des formations spécifiques pour répondre à ses obligations d'Information et de Conseil.

Dans cet esprit, le groupe Colbert Assurances est enregistré à l'ORIAS et adhérent :

- CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurance)

Notre activité est placée sous le contrôle de l'ACPR. (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Notre société n'a aucune obligation contractuelle d'exclusivité avec les fournisseurs. Notre société est en conformité stricte avec la loi Informatique et Liberté.

SITE DE SERVICES

- Déclaration et suivi des sinistres en ligne.
- Paiement sécurisé en ligne.
- Liens avec vos interlocuteurs dédiés.
- Consultation des contrats en ligne (particulier ET entreprises), accès aux principaux documents de gestion.



NOS DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCE

COLBERT ATMP

- Assurance perte financière
- Service d'écoute et de suivi psychologique
- Gestion de crise
- Logiciel AT
- Avocats

COLBERT VIE

- Mutuelle entreprise
- Prévoyance entreprise
- Retraite entreprise
- Indemnités de fin de carrière
- Garantie chômage du dirigeant
- Assurance emprunteur
- Garantie homme clef
- Garantie associés

COLBERT TNS

- Mutuelle
- Prévoyance
- Retraite
- Assurance
- Garantie chômage
- Frais généraux permanent
- Garantie homme clef
- Garantie associés

COLBERT CONSTRUCTION

- RC décennale
- Police de chantier (DO, TRC, CNR)
- Multirisque immeuble
- RC B ET, architecte, XX général...
- RC maître d'œuvre

COLBERT PATRIMOINE

- ISF
- PEE
- Placements
- Défiscalisation
- Immobilier

COLBERT TRANSPORT

- Flottes
- TPM - TPPC - TPV
- Stockage Transport Distribution et logistique Propre compte
- Garage
- Automission

COLBERT PRO-SANTÉ

- Multirisque professionnelle
- Prévoyance
- Frais généraux permanents
- Assurance emprunteur
- Complémentaire santé
- Protection juridique
- Auto-mission
- Retraite

COLBERT ASSURANCES IARD

- Multirisque professionnelle
- RC Pro
- RC mandataires sociaux
- Protection juridique
- Bris de machines
- Risque industriel
- Cybercriminalité
- Contamination
- Flottes auto

CONTACT

29 quai de Versailles
BP 64124
44041 Nantes Cedex 1
France

Tél : 33 (0)2 40 200 800
Fax : 33 (0)2 40 47 31 47

www.colbertassurances.com

GRUPE COLBERT ASSURANCES - Sociétés de courtage d'assurances

Nantes (siège) : 29 quai de Versailles - BP 64124 - 44041 Nantes Cedex 1 - Tél. 33(0)2 40 200 800 - Fax : 33(0)2 40 47 31 47 - www.colbertassurances.com - contact@colbertassurances.com
Paris : 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. 33(0)1 44 51 11 41 - Fax : 33(0)1 49 24 93 44

Colbert Assurances : SARL au capital de 4 109 310 € - RCS Nantes B 413 351 115 - Siret N° 413 351 115 00000 - APE 6622Z - N°ORIAS : 07002151 - N° de TVA intracommunautaire : FR 22413351115
Colbert Assurances Construction : SARL au capital de 4 000 € - RCS Nantes B 810 212 464 - Siret N° 810 212 464 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 15003303 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55810212464
Colbert ATMP : SARL au capital de 100 000 € - RCS Nantes B 519 942 296 - Siret N° 519 942 296 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 10055022 - N° de TVA intracommunautaire : FR 67519942296

Sociétés de courtage d'assurances exerçant sous la catégorie « B » au sens de l'article L.520-1 du Code des Assurances. Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 61 rue Talibout - 75436 Paris Cedex 09. Sociétés inscrites à l'ORIAS : www.orias.fr. En cas de réclamations, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse du siège à l'attention du « service de traitement des réclamations » (une réponse vous sera notifiée sous un délai de deux mois maximum).

